

REGLEMENT 2024/2025

Article 1.

Le challenge est ouvert à tous les licenciés FFC des catégories « U15 H et F, U17 H et F, U19, U23, dames, séniors et 45+ ». La réglementation de la FFC est appliquée pour toutes les catégories.

Article 2. Le challenge comprend les « 6 » épreuves suivantes :

29/09/2024 : Argentré du Plessis; 20/10/2024 : Cesson-Sévigné; 27/10/2024 : Pleudihen;
11/11/2024 : Saint-Jacques de la Lande; 26/01/2025 : Fougères 02/02/2025 : Iffendic

17/11/2024 : Vern /Seiche - (2^{ème} manche de la coupe de Bretagne).

01/12/2024 / Chateaugiron – Championnat d’Ille et Vilaine.

Article 3. Attribution des points

1^{er} 20pts, 2^{ème} 18pts, 3^{ème} 16pts, 4^{ème} 15pts, 5^{ème} 14pts, 6^{ème} 13pts, 7^{ème} 12pts, 8^{ème} 11pts, 9^{ème} 10pts, 10^{ème} 9pts, 11^{ème} 8pts, 12^{ème} 7pts, 13^{ème} 6pts, 14^{ème} 5pts, 15^{ème} 4pts, 16^{ème} 3pts, 17^{ème} 2pts, 18^{ème} et plus 1pt.
Tout coureur classé : 1 point.

Attribution de « 1 » point aux coureurs qui ont l’obligation de participer à une autre épreuve le jour de la course (ex : coupe de France) ainsi qu’aux coureurs non classés à cause d’une chute ou d’un souci mécanique (constaté par un commissaire).

Article 4.

Le classement général prend en compte le nombre de points obtenus sur toutes les manches du challenge. En cas d’égalité, la dernière épreuve sera prépondérante.

Article 5.

La ligne de départ sera constituée, en priorité, des 5 premiers des classements.

Article 6.

Les 6 premiers des catégories « Séniors et Open et les 3 premiers U19, U17 H et F, U15 H et F, dames, séniors et + 45 ans (nés avant le 01/01/1979) » seront récompensés en fin de saison.

Pour prétendre aux prix, il y a obligation de participer à un minimum de (n-2) 4 épreuves sur 6.

Article 7. Un jury déterminera le coureur le plus combatif ou malchanceux en Séniors et Jeunes.

Article 8. Tous les cas non prévus au présent règlement sont du ressort des organisateurs du challenge.

Article 9. Il est demandé à chaque coureur passant la ligne d’arrivée de *la franchir avec le sourire.*

Article 10. *Grilles des prix* : Les dames et les demoiselles auront les mêmes primes que les hommes et les garçons dans la même catégorie.

Comité d’organisation du challenge des sous-bois - Patrick FRIN (Président)

Tél : 06 38 35 88 66 - patrick.frin@orange.fr

Retrouvez l’ACBO sur : [facebook/challenge des sous-bois de cyclo-cross](https://www.facebook.com/challenge-des-sous-bois-de-cyclo-cross)